



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

10 JUIN : i

Rapport n° : G.E.I.I.1.5.103.04.6.0.2.84



F 126182

Régi code :

<input type="radio"/> Antwerpen-Limburg	tél : 03 221 86 11	<input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen	tél : 09 244 77 11
<input type="radio"/> Brabant	tél : 02 674 57 11	<input type="radio"/> Wallonie	tél : 081 432 611

11

## PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom : <u>J.OLIESLATER</u>	Nom, Prénom : <u></u>	Installation :	Pr
.....	.....	.....	.....
N° carte d'identité : <u></u>	Adresse : <u>Jan Olieslagerslaan 35</u>	CP + Commune : <u>1800 Vilvoorde</u>	.....
N°TVA : BE .....	Tél. : .....	.....	.....

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input checked="" type="radio"/> mise en usage -O-mobile-	<input checked="" type="radio"/> modification -O-temporaire-	<input checked="" type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input checked="" type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input checked="" type="radio"/> .....	<input checked="" type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 276	<input checked="" type="radio"/> renforcement	<input checked="" type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	.....	<input checked="" type="radio"/> Art 88	<input checked="" type="radio"/> Art .....	<input checked="" type="radio"/> Parties communes

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input checked="" type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>65.919.380</u>	Index jour : <u>0002616</u>	<input checked="" type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit
		nuit : <u>0001120</u>	n° : ..... Index nuit : .....
	Protection branchement (A) : <u>020-025-032-040-050-063-080-0100-0</u>	.....	.....
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <u>-O-230 V- 3x230 V 3N400 V-O-</u>	.....	Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <u>020-025-032-040-050-063-080-0100-O</u>	.....	<input checked="" type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>1 X 16 mm<sup>2</sup></u> - Type : <u>F.X.L.B.</u>	.....	<input checked="" type="radio"/> 3,5 mm <sup>2</sup> fil, isolé
Description installation <input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <u>10 A 1300 mA</u>	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>11</u>

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input checked="" type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>2,8 Ω</u>	<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <u>10 MΩ</u>	<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre	<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <u>O était plombé O a été plombé O n'a pas été plombé O ne peut pas être plombé</u>							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input checked="" type="radio"/> Néant	.....
Infractions Installation existante <input checked="" type="radio"/> Néant	.....
Remarques <input checked="" type="radio"/> Néant	.....
	Visa GRD ou mandataire : .....

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme  
 L'installation existante est conforme

n'est pas conforme au RGIE.  
 n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

..... le 21.03.2016 .....

 par le même organisme de contrôle.Pour le Directeur Général : Signature  
TOUSSAINT JoséInspecteur Electricité  
n° 1118Nom : J.OLIESLATERAgent n° : 1118 Date : 21/03/2016Annexe(s) :  Schéma(s) de position : .....  Schéma(s) unifilaire(s) : .....  .....

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.